

(N° 6.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1865-1866.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1866.

(Voir les N° 121 et 244, session 1864-1865 et le N° 12, session 1865-1866
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1866, à la somme de quinze millions trois cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante-huit francs (15,354,968 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 6 décembre 1865.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,

(Signé) VANHUMBÉECK.

ED. DE MOOR.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1866.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	525,600 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	261,100 »	»	
3	Matériel	30,000 »	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	7,500 »	»	
	CHAPITRE II.			
	ORDRE JUDICIAIRE.			
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	267,400 »	»	3,492,220 »
7	— Matériel	5,250 »	»	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	757,050 »	»	
9	— Matériel	19,500 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,526,620 »	900 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police	913,500 »	2,000 »	
	CHAPITRE III.			
	JUSTICE MILITAIRE.			
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	20,500 »	4,233 »	72,775 »
13	— Matériel	2,000 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	42,500 »	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	3,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE JUSTICE.			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	680,000 »	»	704,608 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	10,280 »	14,528 »	
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	35,000 »	60,000 »	95,000 »

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires.</i>	180,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 »	»	222,500 »
22	Traitement d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles	10,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	11,800 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,700 »	»	26,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	518,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,716 francs pour revenus de cures.	4,250,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	469,000 »	236,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	65,956 »	»	5,474,567 »
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	12,500 »	»	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	300 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre). . .	8,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	21,400 »	»	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
58	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	660,000 »
39	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophtalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé ad-joint à ce secrétaire.	12,000 »	»	
41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	2,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	200,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
<i>Section 1^{re}. — Service économique.</i>				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,300,000 »	100,000 »	
46	Gratifications aux détenus	34,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	30,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitement des fonctionnaires et employés . . .	625,000 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau.	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	155,000 »	»	
52	Maison de sûreté cellulaire à Mons. — Achèvement des travaux de construction	»	290,000 »	
53	Maison d'arrêt cellulaire à Louvain. — Continuation des travaux de construction	»	208,000 »	
54	Maison de sûreté cellulaire d'Arlon. — Premiers travaux de construction	»	100,000 »	4,194,800 »
54 ^{bis}	Maison de sûreté cellulaire de Huy. — Achat de terrains et premiers travaux de construction. .	»	54,000 »	
55	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	26,000 »	
<i>Section 2. — Service des travaux.</i>				
56	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	1,000,000 »	»	
57	Gratifications aux détenus	150,000 »	»	
58	Frais d'impression et de bureau	5,000 »	»	
59	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés	96,800 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
60	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
61	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE .	14,217,707 »	1,137,261 »	15,554,968 »